



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-SEPTIÈME SESSION

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE RÉFLEXION DE LA CMP SUR LA SÉCURITÉ DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET D'AUTRES AIDES HUMANITAIRES

### POINT 13.1 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV et examiné par  
la Présidente et la Vice-Présidente du groupe de réflexion)*

#### Introduction

- [1] La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) reconnaît que la coopération internationale est indispensable pour prévenir la dissémination mondiale des organismes nuisibles aux végétaux. En temps de crise, la capacité des pays touchés de s'acquitter de leurs responsabilités phytosanitaires peut être temporairement limitée. Ce n'est pas le cas des parties contractantes qui sont aussi des donateurs d'aide, dont la volonté de respecter les dispositions de l'article IV de la CIPV prend alors toute son importance.
- [2] Il convient de noter que tous les dons sont plus que bienvenus, en particulier dans des situations d'urgence et en faveur des populations vulnérables. Il est primordial, pour tous, que des vies soient sauvées. On le sait, les catastrophes qui ont une incidence sur l'agriculture menacent les trois piliers du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale.
- [3] Des pays ont eu du mal à gérer le risque phytosanitaire de manière efficace pendant une situation d'urgence, par exemple dans le cadre de l'aide offerte par d'autres pays à la suite de catastrophes naturelles. On reconnaît que l'aide alors apportée est susceptible d'introduire des organismes nuisibles qui ont des incidences à long terme sur l'économie, l'environnement et les communautés.
- [4] La CIPV a adopté une recommandation de niveau mondial<sup>1</sup> visant à traiter le problème des organismes nuisibles dans l'aide alimentaire, afin de renforcer la sécurité alimentaire à long terme et les interventions en situation de crise humanitaire. L'aide alimentaire et les autres aides humanitaires permettent de soutenir des régions ou des pays menacés par l'insécurité alimentaire et économique en raison de conflits, de mauvaises récoltes ou de catastrophes naturelles. La recommandation applique les principes phytosanitaires définis en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention dans le cadre des secours urgents apportés en cas de catastrophe. Elle encourage aussi les pays bénéficiaires et les pays exportateurs à élaborer des plans d'intervention appropriés et à utiliser les instructions présentes dans les normes adoptées. Des travaux supplémentaires sont toutefois nécessaires pour contribuer au bon traitement de cette question.
- [5] La Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 16<sup>e</sup> session (2022), a décidé de créer un groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires chargé de discuter de ces enjeux et de déterminer des pistes pour établir une norme, ou adopter une autre approche qui permette de répondre aux besoins des parties contractantes. Il a été souligné qu'aucune norme internationale n'indiquait aux pays la voie à suivre pour faire en sorte que l'aide puisse être acheminée en toute sécurité dans les situations d'urgence, caractérisées par des pressions et des contraintes logistiques qui ne se présentent dans aucun autre contexte. Les participants à la 16<sup>e</sup> session de la CMP ont aussi approuvé le

<sup>1</sup> Recommandation n° 9 (R-09) de la CMP: <https://www.ippc.int/fr/publications/89786/>.

mandat<sup>2</sup> du groupe de réflexion<sup>3</sup> et ont demandé que le secrétariat lance un appel à candidatures pour le constituer.

### Appel à candidatures d'experts

- [6] Afin de former le groupe de réflexion de la CPM sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires, le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à candidatures d'experts<sup>4</sup>, du 10 mai au 8 juillet 2022, qui a été prolongé à deux reprises pour obtenir suffisamment de candidatures des pays bénéficiaires et des pays donateurs. Le secrétariat de la CIPV a aussi contacté certaines organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) en vue d'obtenir des candidatures.
- [7] Conformément au mandat du groupe de réflexion, les noms des personnes suivantes ont été communiqués au secrétariat, en tant que représentants des organes directeurs de la CIPV:
- Bureau de la CMP: M. Lucien Konan KOUAME (Président de la CPM, région Afrique);
  - Comité des normes: M<sup>me</sup> Sophie PETERSON (Présidente du Comité des normes, Australie);
  - Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: M. Christopher DALE (Vice-Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, Australie);
  - ORPV: M. Visoni TIMOTE (Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique).
- [8] Le secrétariat de la CIPV a contacté le Programme alimentaire mondial (PAM) et attend une réponse.
- [9] La mission, les fonctions et les processus du groupe de réflexion sont décrits dans son mandat, tel qu'approuvé.
- [10] Le Bureau de la CMP a approuvé et entériné par décisions électroniques toutes les candidatures reçues, et les a confirmées lors de la réunion à distance tenue en septembre 2022 (tableau 1).

Tableau 1: Liste des candidats (nom, pays et poste actuellement occupé)

Nom	Pays/ORPV*	B/D**	Poste actuellement occupé
M <sup>me</sup> Olive Juliet JAY TO-ALESANA	Samoa (Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique)	B	Fonctionnaire principale chargée des organismes de quarantaine
M. Thomas Kimeli KOSIOM	Kenya	B	Inspecteur principal de la santé des végétaux, chargé de la réglementation agricole
M <sup>me</sup> Leisongi MANSES	Vanuatu (Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique)	B	Fonctionnaire chargée de la santé des végétaux
M. Julian Andres Rodriguez QUIROZ	France (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes)	D	Spécialiste national du contrôle phytosanitaire à l'importation

<sup>2</sup> Mandat du groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires: <https://www.ippc.int/en/publications/91313/> (en anglais).

<sup>3</sup> Page web du groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires: <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/cpm-focus-group-on-safe-provision-of-food-and-other-humanitarian-aid/> (en anglais).

<sup>4</sup> Appels à candidatures d'experts aux fins de la création des groupes de réflexion de la CMP: <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/calls-for-nominations-for-cpm-focus-groups/> (en anglais).

Nom	Pays/ORPV*	B/D**	Poste actuellement occupé
M <sup>me</sup> Tanya STAFFEN	Canada	D	Fonctionnaire principale chargée de l'analyse des politiques
M. Lindon McEnroe TARI	Vanuatu (Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique)	B	Spécialiste principal de la conformité
M. Ramez Ali DARWISH	République arabe syrienne	B	Chef de la quarantaine végétale (poste-frontière de Jdeidet Yabous)

\*Désigné par l'ORPV; \*\*Bénéficiaire = B; Donateur = D.

### Activités menées jusqu'ici

- [11] En 2022, le groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires s'est réuni à distance à deux reprises, en octobre et en décembre<sup>5</sup>.
- [12] Les membres du groupe de réflexion ont désigné leur Présidente, M<sup>me</sup> Leisongi MANSES (Vanuatu), et leur Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Sophie PETERSON (Australie, représentante du Comité des normes).
- [13] Créé en avril 2022 par la CMP, à sa 16<sup>e</sup> session, le groupe de réflexion a axé son programme de travail sur l'examen de son mandat et s'est penché sur certaines études de cas issues d'expériences personnelles afin de renforcer l'analyse de rentabilité. Ses membres ont en particulier examiné des documents d'information sur les envois importés d'aides humanitaires qui sont interceptés et refusés en raison du grand nombre d'organismes nuisibles détectés, ces derniers représentant un risque élevé pour le pays bénéficiaire. Ils se sont aussi penchés sur la question des autres organismes nuisibles qui dépassent les concentrations maximales acceptables pour la consommation humaine. On a noté que certains envois passaient par un pays tiers avant d'arriver à destination. Il faut par conséquent aussi examiner de quelle manière l'aide est distribuée, ainsi que la durée du processus, depuis le premier donateur jusqu'au bénéficiaire final.
- [14] Il a été convenu que tous les membres du groupe de réflexion s'efforceraient de communiquer des informations en vue de la réunion organisée aux Fidji, de préférence avant la fin de l'année. Le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à communication d'études et de rapports et a invité les membres des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et des ORPV à présenter des documents de travail supplémentaires. La date limite est le 25 janvier 2023. On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/calls/announcement-we-need-to-hear-from-you-and-your-experiences-on-food-and-other-humanitarian-aid-in-the-phytosanitary-context/> (en anglais).
- [15] Les membres du groupe de réflexion se réuniront en février 2023 à Nadi (Fidji), à l'invitation de l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique et de l'Organisation nationale fidjienne de la protection des végétaux. La réunion sera organisée de manière à préciser les tâches du groupe de réflexion et à envisager les avantages et les inconvénients de l'élaboration d'une norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP), ainsi que de tout autre matériel qui aiderait les pays et la communauté de la santé des végétaux à mieux traiter ce thème. Le groupe de réflexion a souligné que l'élaboration d'une NIMP était aussi envisagée en tant que solution possible face aux difficultés que les pays affrontent lorsque des catastrophes se produisent et qu'une NIMP pourrait contribuer à combler le vide dû à l'absence d'un cadre approprié pour traiter ce thème. Le secrétariat de la CIPV vise à obtenir le soutien des pays en faveur de l'élaboration d'une NIMP, y compris par d'autres moyens, par exemple des activités de communication et de sensibilisation.

<sup>5</sup> Les rapports des réunions du groupe de réflexion sont disponibles à l'adresse <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/cpm-focus-group-on-safe-provision-of-food-and-other-humanitarian-aid/> (en anglais).

- [16] Des réunions à distance sont aussi prévues tout au long de l'année 2023 pour rassembler les observations des différents organes subsidiaires de la CIPV, du Groupe de la planification stratégique et du Bureau de la CMP.

### **Prochaines étapes**

- [17] Il faut de nouveau mettre en avant que les travaux du groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires visent aussi à soutenir les activités des fonctionnaires chargés de la santé des végétaux, en vue de concrétiser les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (objectif «faim zéro»). Les fonctions et les travaux du groupe de réflexion sont décrits dans le mandat de celui-ci. Ses conclusions finales seront présentées à l'occasion de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024), conformément à sa période d'activité. Un rapport et des recommandations préliminaires seront par conséquent présentés au Groupe de la planification stratégique en octobre 2023, puis au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en novembre 2023. Les rapport et recommandations finaux seront présentés à l'occasion de la 18<sup>e</sup> session de la CMP, en 2024, afin que les participants déterminent s'il convient de commencer à travailler sur une norme et qu'ils définissent le niveau de priorité à attribuer à celle-ci.

### **Recommandations formulées à l'intention des participants à la 17<sup>e</sup> session de la CMP**

- [18] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des informations actualisées sur le groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires;
- 2) *communiquer* des observations, le cas échéant.